

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D’AUGE

Délibération N° 19.01.2026 / 01

LUNDI 19 JANVIER 2026 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 37
Nombre de pouvoirs : 3
Absents sans pouvoirs : 29
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 19 JANVIER, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

- Mme Renée ANDRE, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BENARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Murielle BERTON, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD,
- Mme Estelle PLANCHON, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME,
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Christophe LERNER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE,
- Mme Virginie BARRIERE,
- Mr Patrick BEAUJAN,
- Mr Jack BOISJOLY,
- Mme Evelyne BOUDEVIN,
- Mr Frédéric CANET,
- Mr Nicolas CHEREL,
- Mme Solène CUDENNEC,
- Mr Régis DUBOIS,
- Mr Thibault ECALARD,
- Mr Jérôme EDON,
- Mme Colette FONTAINE,
- Mr Mickaël FOUQUET,
- Mme Violaine GAUDEMER,
- Mr Philippe GUILLEMOT,
- Mr Daniel HOULLEMARE,
- Mme Sylvaine HOULLEMARE,
- Mme Séverine IBSAIENNE,
- Mr Arnaud JERU,
- Mr Denis LE GOUT,
- Mme Jeannine LECLERC,
- Mme Stéphanie MARTIN,
- Mme Laure MONTREUIL,
- Mme Christine MOTTE,
- Mr Arnaud PHILIPPE,
- Mme Pascaline PHILIPPON,
- Mme Audrey QUERUEL,
- Mr Philippe SOETAERT.

Mme Renée ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le conseil municipal de la Ville de LIVAROT – PAYS D'AUGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal devra prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 20 Janvier 2026.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Augé »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026